

Synode Fédéral des Églises protestantes et évangéliques

Déclaration et politique de confidentialité

Il y a plusieurs années, le Synode Fédéral a développé un code de déontologie qui définit un cadre de confidentialité. Celui-ci a pour but, entre autres, de protéger les personnes/associations qui sont en relation avec le Synode Fédéral. Le Règlement général sur la protection des données (RGPD), quant à lui, a pour but de protéger ces « personnes concernées » - physiques – en définissant un cadre dans lequel leurs « données à caractère personnel » sont collectées, conservées et traitées. Le Synode Fédéral est soumis à des obligations légales envers ces personnes concernées qui, elles, doivent émettre leur accord pour que le Synode Fédéral collecte, conserve et traite leurs données à caractère personnel.

La confidentialité et la protection des données visent particulièrement les données digitales permettant d'identifier directement ou indirectement les personnes concernées : cela nécessite le respect et l'application du code de déontologie, du RGPD et des mesures informatiques visant à les protéger contre des personnes mal intentionnées. La déclaration et politique de confidentialité repose sur le RGPD, au niveau européen, ainsi que les consignes imposées par l'Autorité de la protection des données, au niveau national.

Table des matières

1. NOTRE DECLARATION ET NOTRE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE	3
2. TRAITEMENT ET CONSERVATION DES DONNEES	3
2.1 LES TYPES DE DONNEES VARIENT SELON LA NATURE DU TRAITEMENT	3
2.2 DONNEES PROVENANT D'AUTRES SOURCES	4
2.3 DUREE DE CONSERVATION.....	4
3. FINALITES DU TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.....	4
3.1 MISSION STATUTAIRE DU SYNODE FEDERAL DANS LE CADRE DE TRAVAIL SPECIFIQUE	4
3.2 TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL A DES FINS OPERATIONNELLES.....	5
4. PARTAGE DES DONNEES PERSONNELLES AVEC DES TIERS	5
5. QUELS DROITS POUVEZ-VOUS FAIRE VALOIR ?.....	5
6. SECURITE DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	6
6.1 SECURITE	6
6.2 STOCKAGE DES DONNEES	6
7. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DE MINEURS	7
8. DROIT APPLICABLE, JURIDICTION COMPETENTE	7
9. CONTACTEZ-NOUS	7

DÉCLARATION ET POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

1. Notre déclaration et notre politique de confidentialité

Le Synode Fédéral applique cette déclaration de confidentialité et cette politique de confidentialité à toutes les données personnelles recueillies, conservées et traitées.

Si vous utilisez le site internet ou si vous entrez en contact avec le Synode Fédéral, vous acceptez que nous appliquions cette déclaration de confidentialité et cette politique de confidentialité au traitement et à l'utilisation de vos données personnelles.

Le Synode Fédéral peut toujours ajuster sa déclaration de confidentialité et sa politique de confidentialité en réponse à de nouvelles réglementations ou en raison de situations qui montrent que de tels ajustements soient nécessaires.

Notre site internet www.synfed.be est toujours la version actuelle.

2. Traitement et conservation des données

Le Synode Fédéral collecte et traite des données personnelles de manière directe et indirecte et les conserve sur supports papier et électronique et pour une période déterminée d'avance. Le traitement des données à caractère personnel sert principalement à exécuter les tâches administratives se rapportant aux églises et aux responsables d'églises protestantes et évangéliques, et ce, par obligation légale ou par intérêt légitime. Selon les objectifs, le Synode Fédéral sera amené à collecter des données d'identification, le numéro de registre national, la date de naissance, l'adresse postale, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone et/ou de portable, les données bancaires et données sur la situation familiale des responsables d'église. Dans tous les cas, le Synode Fédéral ne demande que les données strictement nécessaires.

2.1 Les types de données varient selon la nature du traitement

Identification et coordonnées :

- Nom, prénom, adresse et lieu de résidence
- Adresse e-mail, numéro de téléphone

Informations opérationnelles

(si les objectifs de la section 3.2 s'appliquent) :

- Informations bancaires : numéro de compte bancaire, code BIC, nom du titulaire du compte.
- *Remarque sur les cookies* : le site internet du Synode Fédéral n'utilise pas de cookies et ne retient donc aucune information permettant d'identifier le visiteur.

Arrière-plan convictionnel et données sensibles

Le Synode Fédéral traite des données sensibles qui, au regard des Articles 9 et 91 du RGPD, sont principalement les convictions religieuses. En raison de la nature religieuse du Synode Fédéral, toute personne qui consent à cette politique de confidentialité accepte implicitement que cette donnée particulière soit traitée et que, de ce fait, la donnée « conviction religieuse » ne fasse pas l'objet d'une mention spéciale dans les documents.

Les autres données qui sont récoltées, traitées et conservées par le Synode Fédéral concernent :

- Les relations avec les dénominations, les églises, les commissions, les œuvres, ou toute autre organisation religieuse ayant un lien avec le Synode Fédéral
- Les formations à l'administration d'église
- Les plaintes, commentaires ou autres communications concernant : le Synode Fédéral, les dénominations ou tous autres documents qui s'y rapportent (notamment concernant l'exercice de vos droits)

DÉCLARATION ET POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

2.2 Données provenant d'autres sources

Pour une raison d'intégrité, le Synode Fédéral ne collecte ni ne traite les données proposées par une source tierce, à l'exception des données collectées par des sources publiques et des dénominations qui font le relai des informations (comme cela est prévu et mentionné au point 1.6 du code de déontologie), et ce, sur base d'un motif jugé légitime.

Notre site internet peut contenir des liens vers d'autres sites internet selon notre propre décision. Les informations personnelles accessibles sur le site internet, y compris l'annuaire reprenant la liste des responsables et des lieux de culte, relèvent de la responsabilité du Synode Fédéral qui a demandé au préalable le consentement des personnes dont les données à caractère personnel sont divulguées sur le site internet. Afin d'établir une relation avec le Synode Fédéral pour une quelconque raison, le Synode Fédéral pourra le faire de manière adéquate et dans la limite des règles existantes, à condition que vous fournissiez certaines données personnelles. Cela nous permettra pour des raisons légitimes de collecter, traiter et conserver les données à caractère personnel jusqu'à la fin de la relation.

2.3 Durée de conservation

La durée de conservation des données peut varier selon les raisons pour lesquelles celles-ci sont traitées. En règle générale, le Synode Fédéral efface ou archive les données personnelles. Certaines obligations légales et réglementaires imposent au Synode Fédéral de traiter et de conserver certaines données personnelles telles que les factures, fiches d'impôts des églises, etc., pour une durée déterminée.

Domaines dans lesquels il y a le plus de délais légaux de conservation :

- Documents fiscaux (impôts, factures, TVA, etc.)
- Documents comptables (bilan comptable, pièces justificatives, etc.)
- Documents sociaux (registre du personnel, contrat de travail, etc.)
- Droit des sociétés (registre des membres de l'ASBL, procès-verbaux, etc.)
- Actions en justice (litiges)
- Caméra de surveillance

En invoquant vos droits et tant que votre demande ne s'oppose pas à la loi, vous pourrez, entre autres, demander de supprimer vos données (voir chapitre 5).

3. Finalités du traitement des données à caractère personnel

3.1 Mission statutaire du Synode Fédéral dans le cadre de travail spécifique

Finalité principale :

« Le but principal du Synode Fédéral des Églises protestantes et évangéliques de Belgique est de représenter les dénominations affiliées et les œuvres reconnues sur base de la confession de foi de l'Alliance évangélique mondiale »¹.

Cadre de travail :

« Pour les différents domaines qui concernent les relations entre les autorités et les cultes reconnus, il agit par le Conseil Administratif du Culte protestant et évangélique (C.A.C.P.E.) »².

La mission et le cadre de travail confèrent au Synode Fédéral un intérêt légitime à utiliser les données d'identification personnelles ainsi que les coordonnées des personnes concernées.

Ces données permettent au Synode Fédéral :

- de fournir les informations utiles et nécessaires au bon déroulement du processus d'acceptation des dossiers vis-à-vis des autorités belges ;
- de communiquer avec les personnes concernées afin de compléter les dossiers qu'ils ont introduits.

En dehors des obligations par les autorités belges, le Synode Fédéral traite les données personnelles tant qu'une personne se trouve au sein du mouvement protestant évangélique et/ou jusqu'à ce qu'elle ajuste ou limite le traitement et l'utilisation conformément au point 6 ci-dessous, ou que vous demandiez que vos données personnelles soient supprimées.

¹ https://synfed.be/2014/wp-content/uploads/2020/11/SYNODE_FÉDÉRAL-présentation.pdf

² Idem.

DÉCLARATION ET POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

3.2 Traitement des données à caractère personnel à des fins opérationnelles

Le Synode Fédéral peut être amené à traiter des informations qui lui parviennent directement ou indirectement, mais par motif de légitimité et d'opérationnalité. Dans les cas suivants, nous ne demandons pas d'office le consentement :

- la réception et le traitement des dossiers qui nous parviennent par voie postale ou par e-mail, telles qu'une attestation, une facture, une approbation, ou autre document envoyés spontanément par une personne. En revanche, si des données à caractère personnel nous parviennent de façon indirecte et que celle-ci est susceptible de ne pas être au courant, le Synode Fédéral contactera la personne concernée afin de s'assurer qu'elle est au courant et qu'elle a émis son accord pour que le Synode Fédéral conserve ses données selon les objectifs prédéfinis.

Par exemple, si une procédure de reconnaissance d'une église est en cours au sein d'une dénomination, le pasteur aura en amont émis son accord auprès de cette dénomination pour que celle-ci collecte et traite les données personnelles du pasteur (la personne concernée), et dès lors, le Synode Fédéral estime qu'il est légitime qu'elle fasse le suivi de ce dossier sans pour autant recevoir le consentement de ce pasteur ;

- les données financières faisant partie d'un dossier traité par une dénomination et qui parvient au Synode Fédéral,
- la mise à disposition des informations personnelles sur le site internet ou tout autre support, si celles-ci sont déjà disponibles sur le site internet de l'église.

Toute autre finalité spécifique requerra l'autorisation et le consentement de la personne concernée.

4. Partage des données personnelles avec des tiers

- Le Synode Fédéral ne partage des données personnelles avec des tiers qui souhaitent les traiter pour leur propre usage que dans les cas suivants :
 - après que la personne concernée ait d'abord convenu que le Synode Fédéral le ferait ;
 - après que le Synode Fédéral ait reçu la confirmation écrite.
- Par principe, les données à caractère personnel ne sont pas partagées avec des partenaires, des fournisseurs ou autres tiers. Seules les personnes désignées et compétentes sont autorisées à les traiter et les conserver (c'est-à-dire au sein du Synode Fédéral). En dehors du Synode Fédéral, seuls les sous-traitants — c'est-à-dire les entreprises de stockage des données — sont autorisés à les conserver afin que le Synode Fédéral puisse traiter les données. Des accords ont été conclus avec ces sous-traitants en ce qui concerne ce service, dont :
 - le stockage des données personnelles qui sont exclusivement limités à cette fin ;
 - les tiers garantissent à leur tour une protection suffisante des données à caractère personnel. Le Synode Fédéral garantit que la sécurité et la confidentialité des entreprises de stockage en nuage où se trouvent les données du Synode Fédéral sont suffisamment élevées. Toutefois, une fuite de données peut effectivement avoir lieu ; auquel cas, l'entreprise sera tenue pour responsable.
- Les données personnelles ne seront divulguées que conformément à la présente déclaration et à la politique de confidentialité ou pour autant que cela soit requis par la loi. Dans de rares cas en effet, il peut arriver que le Synode Fédéral doive divulguer les données personnelles en raison d'une ordonnance d'un tribunal ou pour se conformer à une législation ou à des règles contraignantes. Dans un tel cas, le Synode Fédéral s'engage à vous en informer préalablement dans un délai raisonnable, à moins que des restrictions légales ne s'y appliquent également (par exemple, lors d'une enquête qui nous contraindrait à ne pas informer la personne concernée).

5. Quels droits pouvez-vous faire valoir ?

Toute personne concernée a toujours le droit de consulter les données personnelles que le Synode Fédéral traite et conserve et de les faire modifier ou supprimer. Cela est même recommandé, car cela permet non seulement au Synode Fédéral d'être à jour et de communiquer tout changement aux autorités dans les plus brefs délais, mais aussi d'assurer la continuité dans la communication. Voici les droits que cette personne peut faire valoir :

DÉCLARATION ET POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

- accéder à ses données personnelles afin de les consulter, prendre connaissance de leur utilisation, leur finalité, leur destination, leur durée de conservation,
- demander que l'on efface partiellement ou complètement ses données, dans la limite imposée par la loi,
- demander de restreindre le traitement et l'utilisation de ses données personnelles tant que cela permet au Synode Fédéral de continuer à effectuer ses tâches (pour des raisons légitimes),
- de compléter des données manquantes
- ou de posséder une copie des données que le Synode Fédéral détient à son sujet.

À tout moment et de sa propre initiative, la personne concernée peut :

- retirer ou modifier un consentement donné antérieurement ;
- s'opposer au traitement de ses données personnelles pour des raisons sérieuses et légitimes ;
- s'opposer au partage de ses données personnelles avec des tiers, tels que le site d'hébergement de la base de données, la conservation des données dans un nuage électronique que le Synode Fédéral utilise, ou toute autre raison, tant que la demande respecte le cadre légal.

Pour faire valoir vos droits, vous pouvez contacter le Synode Fédéral, dont vous trouverez les coordonnées au point 8 de ce document.

Conformément au considérant 59 du RGPD, le Synode Fédéral donnera une réponse aux demandes et plaintes dans les 30 jours qui suivent la réception de celle-ci. Passé ce délai ou si le Synode Fédéral ne respecte pas ses engagements quant à l'exercice de vos droits, vous pouvez déposer une plainte auprès de l'Autorité de protection des données (site internet : <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen>), par courrier à l'adresse suivante : Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles, par courriel à contact@apd-gba.be, ou par téléphone au 02 274 48 00.

6. Sécurité des données à caractère personnel

6.1 Sécurité

- Grâce à une combinaison de diverses mesures, le Synode Fédéral sécurise les données à caractère personnel contre la perte, l'utilisation abusive, la divulgation, l'accès non autorisé ou l'altération. Tant sur le plan technique qu'organisationnel, des mesures sont prises pour garantir une sécurité suffisante, ce qui inclut :
 - la sensibilisation de toutes les parties prenantes de l'organisation ;
 - une clause de confidentialité obligatoire pour tous les employés ;
 - une politique stricte régissant l'accès aux données ;
 - une sauvegarde sécurisée de toutes les données ;
 - des évaluations et des ajustements périodiques de nos procédures de sécurité.
- Cependant, le traitement, la transmission et le stockage des données personnelles ne sont jamais totalement sans risque. Si une violation de données devait néanmoins se produire malgré les dispositions prises à cet égard, le Synode Fédéral ne peut se tenir responsable des préjudices subis, causés par des tiers relativement à leur utilisation illégale des données personnelles. Dans un pareil cas, le Synode Fédéral fournira à la partie lésée ainsi qu'à l'Autorité de protection des données la preuve que tout le nécessaire a été fait en matière de technologie, de procédures et de responsabilités.

En cas de fuite des données, le Synode Fédéral est tenu d'avertir les personnes concernées et l'Autorité de protection des données.

6.2 Stockage des données

- Le Synode Fédéral ne conserve ni ne traite les données plus longtemps que nécessaire, en tenant compte :
 - des propres obligations contractuelles et légales ;
 - de sa responsabilité, telle que mentionnée au point 3 ;
 - de son propre fonctionnement, selon les principes de bonne gouvernance, de parcimonie et de respect de la personne concernée.

DÉCLARATION ET POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

- En règle générale, cela signifie que le Synode Fédéral applique le principe de parcimonie et que, dès lors, il ne stocke pas de données personnelles inutilement ou hors du cadre professionnel établi dans le but de satisfaire à la demande de la personne concernée.

7. Données à caractère personnel de mineurs

Le Synode Fédéral ne collecte ni ne traite sciemment les données personnelles des mineurs.

Toutefois, des informations spécifiques peuvent être demandées en réponse à des obligations imposées par les autorités publiques. Ces informations concernant des mineurs peuvent être demandées afin de compléter un dossier relatif à la situation familiale d'un responsable désirant s'installer en Belgique et qui, par exemple, désire entamer la procédure de reconnaissance d'une église.

Le Synode Fédéral s'engage à supprimer toutes données personnelles de mineurs dès que possible pour autant qu'elles ne soient plus nécessaires ni que la loi ne le requiert.

8. Droit applicable, juridiction compétente

Cette déclaration et cette politique de confidentialité sont soumises au droit belge. En cas de litige relatif à la validité, à l'application, à l'interprétation ou à l'exécution de ce document, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles seront seuls compétents.

En cas de litige, l'utilisateur du site internet ou toute autre personne, s'engage par cette utilisation à :

- dans un premier temps, contacter le Synode Fédéral avec l'intention expresse de porter le différend à une solution raisonnable pour les deux parties — éventuellement par la médiation ou l'arbitrage ;
- et, seulement en deuxième instance, à se tourner vers le gouvernement et/ou pour chercher une solution judiciaire au différend, si les parties ne parviennent pas à trouver une solution raisonnable.

9. Contactez-nous

Nom : Synode Fédéral

Adresse : Rue Brogniez 46, 1070 Anderlecht

Téléphone : 02 510 61 82

Courriel : info@synfed.be

Site internet : <http://www.synfed.be/>

Data Protection Officer : Fabrice de Almeida (fda@synfed.be)